

Département des Politiques
publiques locales

Aux Provinces, Communes et CPAS

**Direction de la Prospective et du
Développement**

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 32 11
[prospectivedeveloppement.pouvoirslocaux@
spw.wallonie.be](mailto:prospectivedeveloppement.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Vos réf. :
Nos réf. : 050301/FL/SM/RJ/2017
Annexes(s) :

Vos contacts : Cellule élections – 081 32 73 00 – elections.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

Objet : Appel à projets « Les aînés aux urnes – promotion de la participation au vote chez les plus de 65 ans – élections locales du 14 octobre 2018 ».

Mesdames, Messieurs,

En Wallonie, les personnes de plus de 65 ans représentent près de 20 % de la population. Ce pourcentage devrait atteindre 22 % en 2030 tandis que le taux de dépendance des personnes âgées augmente (27 % en 2013 et 45 % en 2060).

Le vieillissement constitue un enjeu essentiel et les aînés un public à considérer de manière importante dans les politiques publiques comme la santé, la cohésion sociale, la mobilité ou la culture. La participation des aînés à la vie sociale, économique et culturelle doit ainsi être favorisée.

A cet égard, les études montrent une forte incidence de l'âge sur la participation électorale. Chez les aînés, l'abstentionnisme augmente de manière significative à partir de 75 ans et est très marqué après 80 ans. On estime que la moitié seulement des électeurs de 85 ans et plus se rendent aux urnes.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon a identifié un enjeu particulier lié au vieillissement dans sa Déclaration de politique régionale : celui de favoriser la participation des personnes âgées en mettant tout en œuvre pour permettre au maximum leur participation aux différents scrutins. Un appel à projets est ainsi lancé auprès des Provinces, des Communes et des CPAS afin de susciter des initiatives locales visant à donner aux aînés les moyens d'exercer leur pouvoir politique et de les reconnaître comme électeurs à part entière.

Les projets sélectionnés seront soutenus dans la limite des crédits budgétaires réservés à cet effet. Les montants accordés aux projets dépendront de l'analyse de la demande par le Comité de sélection.

L'aide financière maximale est déterminée en fonction de la population totale de la commune s'inscrivant dans l'appel à projets :

Population couverte	Aide financière max.
De 0 à 10.000 habitants	1000€
De 10.001 à 50.000 habitants	1500€
Plus de 50.000 habitants	2000€

Le subside est destiné à couvrir des frais d'équipement, de fonctionnement et/ou de personnel liés à la mise en œuvre du projet ou à l'organisation des activités présentées.

Pour être valablement introduites, les demandes doivent être complétées selon les modalités et le formulaire que vous pourrez télécharger sur le portail des élections locales : <http://electionslocales.wallonie.be> et renvoyées pour le 25 mai 2018 au plus tard à la cellule élections de la DGO5 du SPW.

Cette dernière se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au numéro suivant : 081/32 36 30 (Charlotte Noirfalise, cellule élections).

Espérant que vous accueillerez cet appel à projets avec enthousiasme, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Valérie DE BUE



Ministre des Pouvoirs
locaux, du Logement et des
Infrastructures sportives